

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**du 9 juillet 2024**

Réunion sur convocation du 02/07/2024 adressée par mail le 03/07/2024 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2024 et de l'ordre du jour de la séance
2. Démission d'un conseiller municipal
3. TEC : convention assainissement
4. Urbanisme : rétrocession parcelles à la commune
5. RPQS 2023
6. Budget Eau : extinction dettes
7. Décisions modificatives 1 et 2- budget commune
8. Questions diverses

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Gilbert CERUTTI, Sylvie LEFEBVRE, Yann PATULA (7)

Excusée : Céline COLAS donne procuration à Sylvie LEFEBVRE (1)

Absent : Yann ROTA (1)

Bertrand MONOT est élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h31

1. Validation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2024 et de l'ordre du jour de la séance

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 est validé à l'unanimité.
L'ordre du jour est validé.

2. Démission d'un conseiller municipal

Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission effective du conseiller municipal Cédric Charrière le 4 juin suite à sa lettre de démission en date du 29 mai 2024 et ce pour des raisons professionnelles

La Préfecture en a été informée et le conseil municipal est donc composé de neuf membres.

3. TEC : convention assainissement

Terre d'Emeraude communauté nous propose de signer une convention avec le service assainissement afin de mettre à disposition notre agent technique pour effectuer les tâches d'entretien courant et de manière hebdomadaire à hauteur de 1 heure par semaine pour un coût horaire chargé de 20 € net/heure. Un point sera effectué une fois par an.

Le coût horaire pourra être révisé avant le 31 janvier de chaque année.

En cas d'absence de l'employé, la communauté de communes prendra le relais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette convention et autorise Mme le Maire à la signer.

Délibération 39328-2024-24 adoptée à l'unanimité (8 voix pour)

4. Urbanisme : rétrocession parcelles à la commune

Lors du passage du géomètre pour certaines parcelles privées, ces dernières ont été divisées pour faire apparaître trois nouvelles parcelles qui sont physiquement incluses dans la voirie communale et entretenues par la commune en tant que telles.

Il est nécessaire, après accord avec les propriétaires, que ces trois parcelles soient rétrocédées gratuitement à la commune par acte notarié.

A ce jour, après avoir recueilli l'accord de leurs propriétaires, les parcelles suivantes feront l'objet de rétrocession à la Commune par acte notarié passé en l'Etude Notariale Jurisnotaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte** la rétrocession des parcelles cadastrées AB 752 (6 m2), AB 754 (6 m2) et AB 755 (7 m2) pour un total de 19 m2.
- **Intègre** ces parcelles au domaine public communal
- **Dit** que les frais d'actes sont à la charge de la Commune
- **Autorise** Mme le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération 39328-2024-25 adoptée à l'unanimité (8 voix pour)

5. RPQS 2023

Le Rapport sur le Prix et la qualité de l'eau pour l'année 2023 reprend entre autres les chiffres suivants relatifs à la situation de la commune de Meussia :

- 219 abonnés pour 441 habitants
- Consommation moyenne de 72.7 m3/habitant/an
- 21571 m3 prélevés sur notre réseau
- 1126 m3 achetés au syndicat de Vouglans
- 15918 m3 d'eau vendus
- Toutes les analyses d'eau réalisées au cours de l'année 2023 sont conformes
- Rendement du réseau : 80,74 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'ensemble du document RPQS 2023. Il sera transmis aux services préfectoraux et consultable en mairie ou sur le site internet.

Délibération 39328-2024-26 adoptée à l'unanimité (8 voix pour)

6. Budget Eau : extinction dettes

Les créances concernées seront imputées en dépenses à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget annexe de l'eau.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées. Il s'agit de créances éteintes dans le cas de deux rétablissements personnels sans liquidation judiciaire suite à une procédure de surendettement. Les justifications juridiques figurent au dossier.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à un total de 50.34 euros sur le budget annexe 59603. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget et il est demandé à la présente assemblée de constater l'extinction de créances.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :
- D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération.
- D'autoriser le Maire ou un adjoint à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération 39328-2024-27 adoptée à l'unanimité (8 voix Pour)

7. Décisions modificatives 1 et 2-Budget commune

Le trésorier demande de passer des opérations d'ordre, en augmentant les crédits de 2054.57 € en investissement recettes et dépenses au chapitre 041. La décision modificative n°1 est équilibrée.

Le conseil municipal valide cette décision modificative à l'unanimité.

Délibération 39328-2024-28 adoptée à l'unanimité (8 voix Pour)

Afin de prendre en compte le déficit du lotissement En Mal Pommier sur l'affectation du résultat, il est nécessaire de passer les écritures inscrites dans le tableau suivant :

Diminution de crédits au 023 (FD) et au 002 (RF) de 51215.09 €

Diminution de crédits au 021 (IR) de 51 215.09 € et augmentation de crédit au 1641 (IR) du même montant. La décision modificative n°2 est équilibrée.

Le conseil municipal valide cette décision modificative à l'unanimité.

Délibération 39328-2024-29 adoptée à l'unanimité (8 voix Pour)

8. Questions diverses

- Site Berrod : les travaux de dépollution sont terminés. L'EPF a été contacté par la commune pour retravailler sur le dossier. Une nouvelle estimation de la propriété sera sûrement nécessaire, la dernière datant de 2019.
- Point travaux : les travaux de la rue sous la Tour sont en cours, ceux de l'extension des réseaux rue du Cornet sont terminés, les aménagements sur la RD83 devraient avoir lieu d'ici fin d'été. Un travail sur les entrées du village sera initié en 2025.
- Fibre : une réunion publique se tiendra courant septembre 2024, en présence de Prisme.
- Compte Financier Unique : la commune produira un seul document appelé CFU qui se substituera au compte de gestion et au compte administratif.
- Libération d'un logement aux Charmilles
- Plan communal de Sauvegarde : deux réunions ont eu lieu pour présenter le cadre, faire le point de la situation, échanger sur les moyens d'alerte à mettre en place (la sirène sera vérifiée).
Une nouvelle réunion est prévue en septembre. Le document final doit être finalisé pour le 1^{er} trimestre 2025.

- Ecole : alors que 66 élèves étaient prévus à la rentrée de septembre 2024, l'effectif est en hausse et atteindrait 77 élèves ce qui engendrerait une classe à triple niveau. Le SIVOS reconduit le contrat d'un agent pour l'aide en classe. Un poste est à pourvoir suite au départ d'un agent technique. Les frais de garderie ont été revalorisés (la dernière augmentation date de 2017).
- Bois : 800m3 de chablis ont été vendus.
- Opération brioches du 14 au 20 octobre 2024 au profit de l'APEI.

Fin de la séance à 21h00

Procès-Verbal lu et arrêté lors de la séance du conseil municipal en date du 10/10/2024 et publié sur le site internet de la commune le 10/10/2024

**Le secrétaire de séance,
Bertrand MONOT**

**Mme le Maire,
Isabelle TISSOT**